



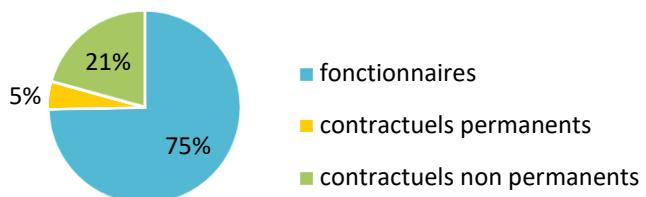
DEPARTEMENT DES LANDES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Landes.

Effectifs

⇒ **1 938 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > **1 448 fonctionnaires**
- > **89 contractuels permanents**
- > **401 contractuels non permanents**



⇒ **20 % des contractuels permanents sont en CDI**

⇒ **Taux de féminisation (emplois permanents) 58,9%**

⇒ **Précisions emplois non permanents**

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 (au moins 1 jour dans l'année) : 213 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

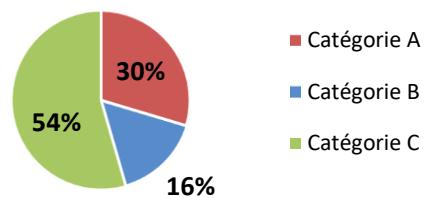
⇒ **7 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 3 contractuels**

Caractéristiques des agents permanents

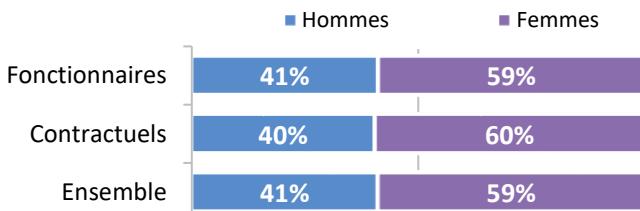
⇒ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	34%	24%
Technique	54%	25%	52%
Culturelle	3%	1%	3%
Sportive	0%		0%
Sociale	13%	20%	14%
Médico-sociale	5%	20%	6%
Médico-technique	1%		1%
Animation	1%		1%

⇒ **Répartition des agents par catégorie**



⇒ **Répartition par genre et par statut**

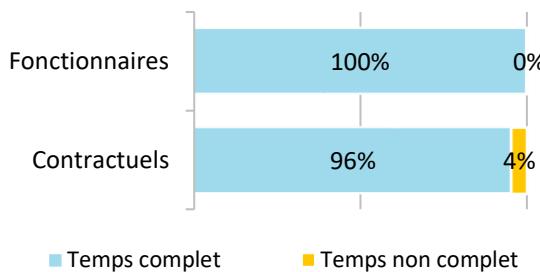


⇒ **Les principaux cadres d'emplois**

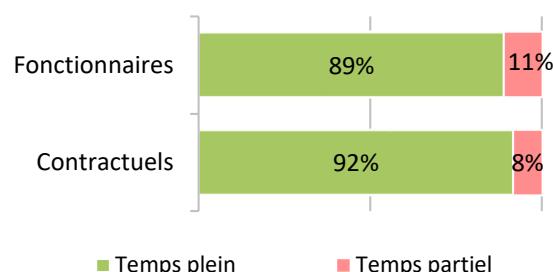
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	17%
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	16%
Assistants socio-éducatifs	13%
Adjoints administratifs	12%
Agents de maîtrise	8%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Filière	Contractuels
Administrative	0,6%	Médico-sociale	16,7%
Technique	0,1%	Technique	4,5%

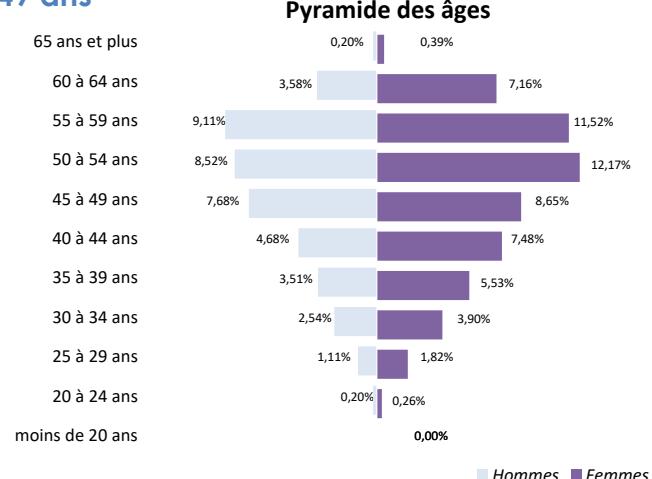
► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,56
Contractuels permanents	42,33
Ensemble des permanents	49,15
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	51,20



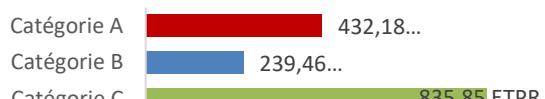
— Équivalent temps plein rémunéré —

► 1 898,18 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > **1 429,78** fonctionnaires
- > **77,71** contractuels permanents
- > **390,69** contractuels non permanents
(dont 326 assistants familiaux)

3 454 688 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières —

- > 5 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 38 agents mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en congé parental
- > 45 agents en disponibilité

- > 39 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > 9 agents détachés dans une autre structure
- > 6 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2023, 117 arrivées d'agents permanents et 127 départs

5 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique au
31/12/2023

1 537 agents

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires **-1,7%**

Contractuels **20,3%**

Ensemble -0,6%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	54%
Mise en disponibilité	15%
Mutation	13%
Fin de contrats remplacants	4%
Rupture conventionnelle	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	32%
Voie de mutation	29%
Arrivées de contractuels	26%
Voie de détachement	9%
Voie de concours, sélection professionnelle	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- 7 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 29% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 648 avancements d'échelon et 105 avancements de grade

- 10 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 30% des nominations concernent des femmes

- 72 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 65,3 % femmes

dont 61,1 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 21,09 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	472 020 912 €	Charges de personnel*	99 567 757 €
* Montant global			

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	56 475 168 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	12 532 940 €	
IFSE:	12 532 940 €	14 222 998 €
CIA:	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	336 199 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	371 285 €	
Supplément familial de traitement :	352 918 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	794 115 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 628 €	51 606 €	36 236 €	33 697 €	32 012 €	
Technique	56 967 €	53 186 €	40 339 €	29 097 €	31 461 €	s
Culturelle	47 754 €		38 782 €		28 810 €	
Sportive		s				
Médico-sociale	45 023 €	43 776 €	42 062 €			
Police						
Incendie						
Animation			42 557 €		31 838 €	
Toutes filières	48 257 €	48 691 €	38 898 €	31 097 €	31 532 €	s

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,19 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :
Fonctionnaires 21,87%
Contractuels sur emplois permanents 26,91%
Ensemble 22,19%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 16467,67 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ⇒ Cette année, 31 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)
- ⇒ Cette année, 12 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

► En moyenne, 20,7 jours d'absence pour tout motif médical "compressible" en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 10,7 jours d'absence pour tout motif médical "compressible" en 2023 par agent contractuel permanent

	Agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,51%	2,28%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,58%	2,28%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,22%	2,30%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- 38,13% de l'ensemble des agents (permanents et non permanents) ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

► 85 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 5,5 accidents du travail pour 100 agents permanents
- > En moyenne, 83 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 82% des accidents du travail concernent la filière technique

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

115 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 70 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 96 % sont fonctionnaires
- ⇒ 69 % sont en catégorie C
- > 45 653 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

PERSONNEL

14 agents affectés à la prévention
dont 3 assistants de prévention et 1 conseiller de prévention

FORMATION

147 jours de formation liés à la prévention (habilitations, formations obligatoires)

Coût total des formations : **106 198 €**

DÉPENSES AUTRES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **389 115 €**

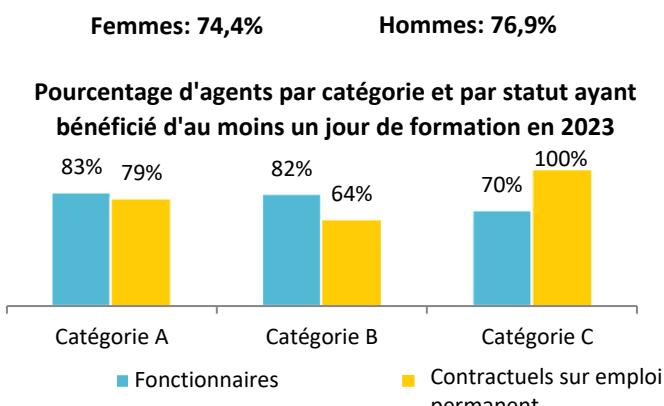
DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2023**

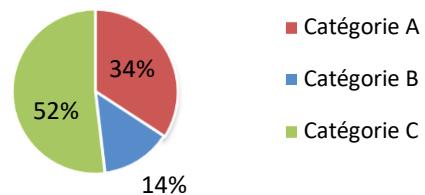
Formation

En 2023, 75,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour



4 351 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,8 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	51 %
Coût de la formation des apprentis	3 %
Frais de déplacement	14 %
Autres organismes	32 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	37%
Autres organismes	51%
Interne à la collectivité	12%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	144 979 €	208 616 €
Montant moyen par bénéficiaire	168 €	213 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

834 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

7 réunions en 2023 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2023 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

— x 100

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

« Groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2024

Version 1